

OLIVIER DUSSOPT SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 25 septembre 2019 N°806

M. Olivier DUSSOPT a présenté, devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le calendrier de travail et les modalités de mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès de M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a présenté, ce jour, devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) présidé par M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, les modalités de mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique (publiée le 6 août dernier) et le calendrier de travail des prochains mois concernant la publication des textes réglementaires.

Le Secrétaire d'Etat a souligné l'importance de cette loi, « texte clé dans la réussite des transformations engagées par le Président de la République et le Gouvernement », qui « renforce et offre de nouveaux droits aux agents publics, en termes de parcours professionnels mais aussi dans le sens d'une plus grande équité entre les agents de la fonction publique et ceux du secteur privé », et donne « de nouveaux leviers opérationnels aux employeurs publics concernant le recrutement et la gestion de leurs ressources humaines ».

M. Olivier DUSSOPT a rappelé que le CSFPT va être amené « dans les prochains mois et en conformité du calendrier déterminé par le législateur, à donner son avis sur de nombreux textes réglementaires comme par exemple les dispositions relatives aux fonctionnaires nommés sur emplois permanents à temps non complet, les mesures portant sur l'organisation territoriale des centres de gestion ou encore sur l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale ». Il a par ailleurs invité « l'ensemble des représentants des organisations syndicales et des employeurs publics, notamment à travers de la coordination des employeurs territoriaux, à s'impliquer fortement dans le temps de concertation préalable, et dans les groupes de travail préparatoires qui se tiendront en amont de la convocation des instances ».

Le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a enfin rappelé que « si plusieurs dispositions de la loi sont entrées en vigueur dès sa publication, il ne reste pas moins d'une cinquante de textes réglementaires à publier pour une pleine application de la loi dès le début de l'année 2020 conformément à l'objectif fixé par le Président de la République ».

Contact presse:

Secrétariat du Chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

